

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 23 mars 2026 à 16 h.

Sont présents : Son Honneur le maire Guillaume Landry, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Sabrina Denault Lapointe, Mathieu Skelling, Demmi Dolbec, Normand Graillon et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence du maire.

La présente séance a été convoquée, à la demande de monsieur Guillaume Landry, par un avis du greffier-trésorier du 20 mars 2026 remis à tous les conseillers, ce même jour

Est absent : Antoni Dumont

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

Marie-Pier Dupuis, directrice générale est également présente.

2026-091 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Mathieu Skelling
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, e maire n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance extraordinaire du 23 mars 2026. Il est 16 h.

ADOPTÉ

Aucune personne présente dans la salle.

2026-092 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe
Appuyé par le conseiller Normand Graillon
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

2026-093 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 892 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Mathieu Skelling, avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement numéro 892 intitulé « Règlement 892, modifiant le Règlement de zonage numéro 745 » afin d'autoriser les habitations multifamiliales jusqu'à 4 étages dans la zone RC-19, sera présenté pour adoption.

ADOPTÉ

2026-094 ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 892 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 745

Proposé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe
Appuyé par le conseiller Normand Graillon
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
QUE le premier projet de règlement numéro 892 intitulé « Règlement 892, modifiant le Règlement de zonage numéro 745 » soit adopté.

ADOPTÉ

**2026-095 DATE D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU
PROJET DE RÈGLEMENT 892**

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Normand Graillon
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
Que l'assemblée publique de consultation des projets de règlement 892 soit fixée
au 30 mars 2026 à 13 h 30, à l'Hôtel de Ville de East Angus. **ADOPTÉ**

**2026-096 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 890 ÉDICTANT LE CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE EAST ANGUS**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sabrina Denault Lapointe, avec
demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce
conseil, le règlement numéro 890 intitulé « Règlement 890 édictant le Code
d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de East Angus » sera
présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2026-097 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 890 ÉDICTANT LE CODE
D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE EAST ANGUS**

Proposé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe
Appuyé par le conseiller Mathieu Skelling
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
QUE le projet de règlement numéro 890 intitulé « Règlement 890 édictant le
Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la ville de East Angus »
soit déposé. **ADOPTÉ**

**2026-098 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 891 CODE D'ÉTHIQUE ET
DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Demmi Dolbec, avec demande de
dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le
règlement numéro 891 intitulé « Règlement 891 Code d'éthique et de déontologie
des employés municipaux » sera présenté pour adoption. **ADOPTÉ**

**2026-099 DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 891 CODE D'ÉTHIQUE
ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Proposé par la conseillère Sabrina Denault Lapointe
Appuyé par le conseiller Normand Graillon
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
QUE le projet de règlement numéro 891 intitulé « Règlement 891 Code d'éthique
et de déontologie des employés municipaux » soit déposé. **ADOPTÉ**

2026-100 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Mathieu Skelling
À l'unanimité des conseillers présents, le maire n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 16 h 09. **ADOPTÉ**

Guillaume Landry, Maire
Ville de East Angus

Bruno Poulin, Greffier-trésorier
Ville de East Angus

En signant le procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro Nom